



Le Petit Feniousien

Lettre d'information municipale de Fenieux

N° 11
automne
2011

E dito

La rentrée scolaire a sonné la fin des vacances. Pour ceux qui ont eu la chance de partir, le beau temps n'a pas toujours été de la partie.

La communauté de communes et la commune n'ont pas oublié ceux qui, pour des raisons diverses, sont restés. Des divertissements variés et gratuits leur ont été proposés : festival mondial des clowns et tour cycliste des Deux-Sèvres, financés par la communauté de communes. Pour notre part nous avons organisé une Nuit Romane, et reçu dans le cadre des Eurochestreries un chœur d'enfants de Kiev, composé de 45 jeunes âgés de 8 à 18 ans.

Ces deux spectacles ont connu un succès tel que notre église s'est révélée trop petite.

Notre carte communale, qui est le sujet principal de ce bulletin, en est au stade de l'enquête publique. Il vous est possible d'en prendre connaissance à la mairie tous les matins.

La pelouse du terrain de football vient d'être refaite.

En ce qui concerne l'aménagement du bourg, le cabinet Urba 37 finalise l'étude des coûts de la première tranche école-mairie, de façon à nous permettre de monter avant la fin de l'année le dossier subventions.

Notre site internet devrait être opérationnel au début de l'année 2012.

Je ne voudrais pas terminer sans féliciter Cindy Fourré, Lucie Chevreux, Baptiste Chauveau et Antoine Ruault qui, après avoir obtenu le BAC, avec mention pour la plupart, entament maintenant des études supérieures.

Le maire, Bernard Hipeau



Horaires de la mairie

9 h à 12 h
du lundi au vendredi
Tel : 05 49 75 21 72
Fax : 05 49 75 56 75
Courriel : mairie-fenieux@wanadoo.fr



Naissances

Noéline Sauvêtre (Saint-Marc) née le 1er août
Léna Rancher (La Vergne) née le 27 août
Anaëlle Rousseau (Gâtine) née le 5 septembre

Décès

Renée Gadreau née Menu (84 ans) le 4 septembre
Gaston Sicot (88 ans) le 5 septembre

La CARTE COMMUNALE

Régie par les articles L110, L121-1 et L124-2 du Code de l'urbanisme, la carte communale a pour principes généraux de gérer le sol de façon économe, et d'assurer la protection des milieux naturels et des paysages.

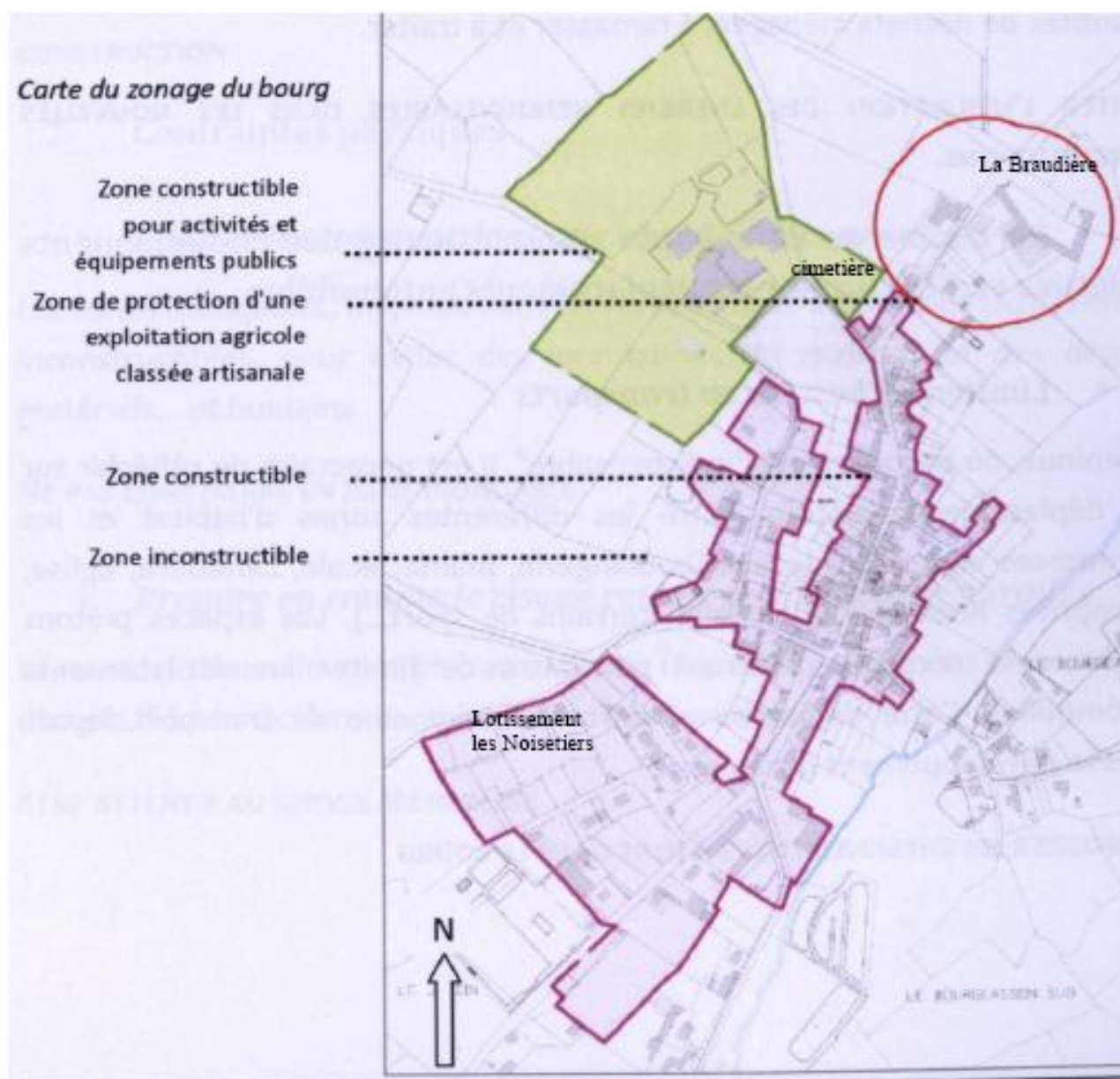
Elle cherche à établir un équilibre entre le renouvellement urbain et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles tout en protégeant les sites, milieux et paysages naturels.

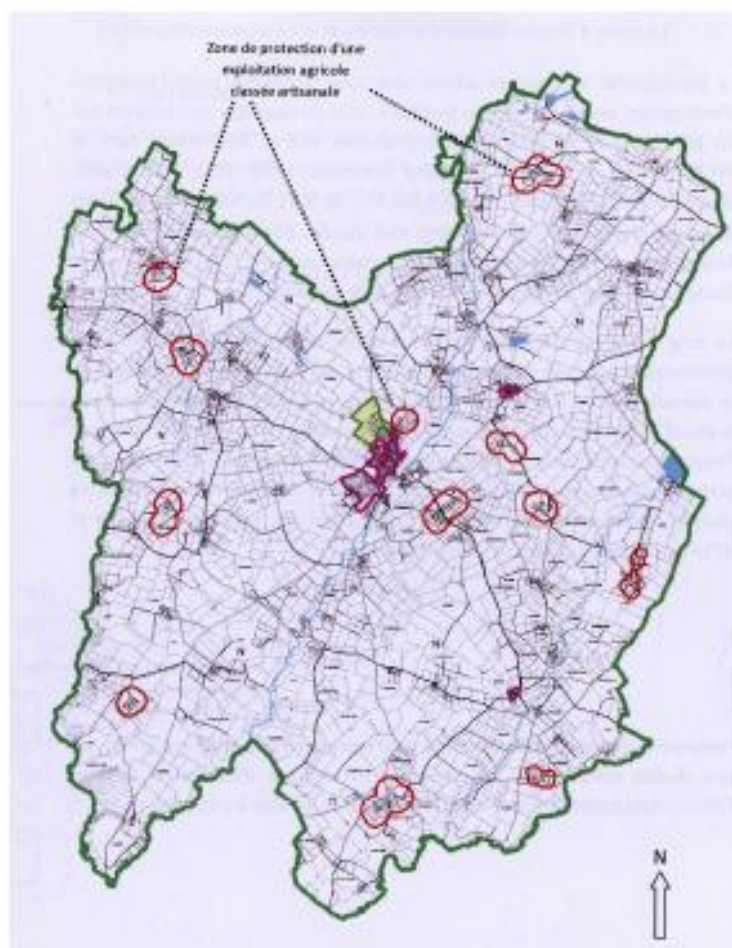
La municipalité de Fenioux souhaite développer le bourg. La priorité sera de combler les « dents creuses » (espaces non bâtis entre deux maisons).

Cela permettra de dégager du foncier constructible en évitant la consommation d'espaces agricoles et l'extension des réseaux d'eau et d'électricité

Dans un second temps on pourra envisager l'extension du bourg, tout en sachant qu'un développement mesuré permettra de préserver son caractère, et de créer des circulations douces (piétons, vélos).

Afin de protéger les espaces agricoles, la municipalité souhaite interdire la construction de nouvelles habitations à proximité des exploitations existantes

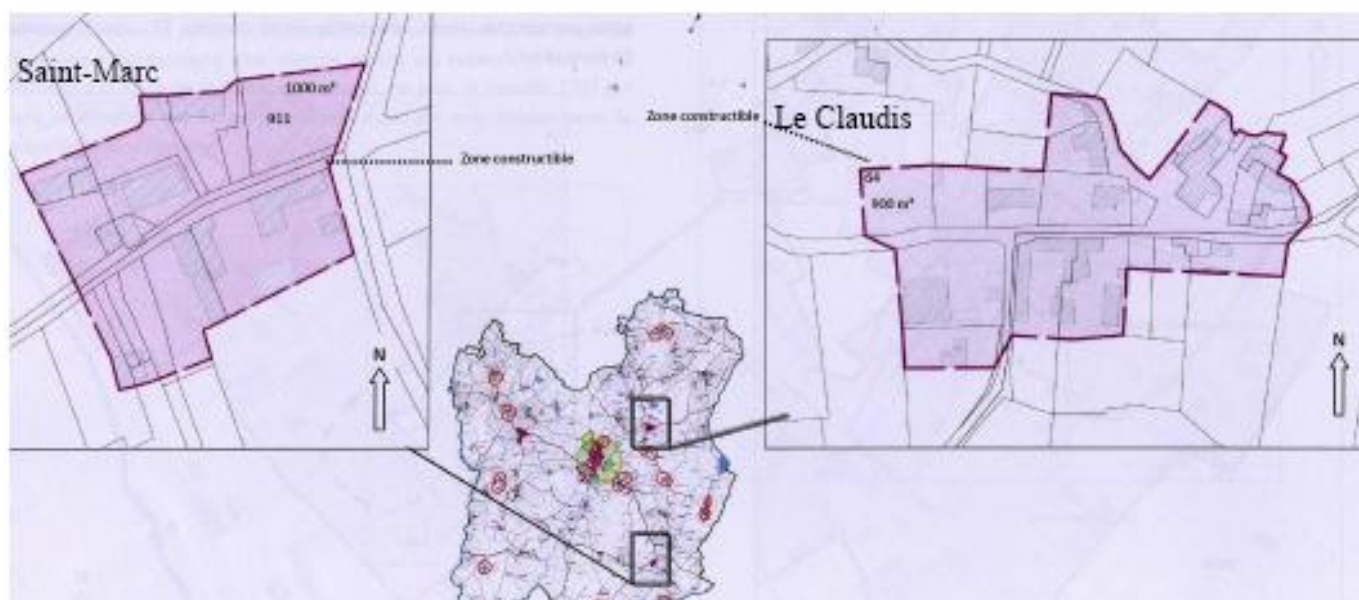




L'ouverture à l'urbanisation est concentrée sur le bourg et au sein de deux hameaux : le Claudis et Saint-Marc. (On notera que le refus d'en ouvrir plus dans les hameaux émane de la Préfecture)

Sur les secteurs inconstructibles, seuls sont autorisés les extensions, changements de destination de constructions existantes, ou toutes constructions liées à l'activité agricole, forestière, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'implantation d'équipements collectifs.

Les haies, les zones naturelles et humides (abords des cours d'eau), sont préservées.



Il n'est évidemment pas possible de donner en quelques lignes une idée exacte du rapport de présentation de la carte communale, qui compte 80 pages. C'est pourquoi chacun est invité à en prendre connaissance à la mairie.

Ce rapport peut être consulté jusqu'au 20 octobre, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures, avec un registre pour consigner vos observations éventuelles. Le commissaire enquêteur sera présent le 4 et le 20 octobre de 9 à 12 h

AGENDA des MANIFESTATIONS

- ⇒ 6 octobre à 20h30 : Histoire de lire : science et polar
- ⇒ 8 octobre à 14h30 : concours de belote de l'A.P.E.
- ⇒ 22 octobre : concours de boules de l'Indépendante bouliste
- ⇒ 23 octobre : concours de boules de l'Indépendante bouliste pour le téléthon
- ⇒ 5 novembre : bal folk d'Accord Diato
- ⇒ 12 novembre : dîner dansant des sapeurs-pompiers
- ⇒ 13 novembre : bal des Anciens Combattants pour le téléthon
- ⇒ 19 novembre : concours de cartes de l'Indépendante bouliste
- ⇒ 26 et 27 novembre : marché de Noël des 3 A Gâtinais



Le café reprend des couleurs
Réouverture prochaine



*Cet été,
vous avez pu apprécier...*



...la Nuit Romane



...le chœur d'enfants de Kiev



Réfection du terrain de football



Pendant deux semaines, un radar « pédagogique » affiche la vitesse des véhicules à l'approche de l'école.

Message aux associations

Afin que le prochain bulletin municipal annuel puisse paraître au tout début de l'année prochaine, nous demandons à toutes les associations de nous adresser leurs calendriers, textes et photos avant le 1er décembre prochain. Merci de votre compréhension.

Directeur de publication : Bernard Hipeau
Comité de rédaction : Jean-Pierre Chouc,
Isabelle Moreau, Renée Vergnaud, Catherine Bire,
Maquette et photos : Jean-Pierre Chouc
Imprime en mairie. Tirage : 340 exemplaires



Vos idées et votre avis nous intéressent.
N'hésitez pas à prendre contact avec nous